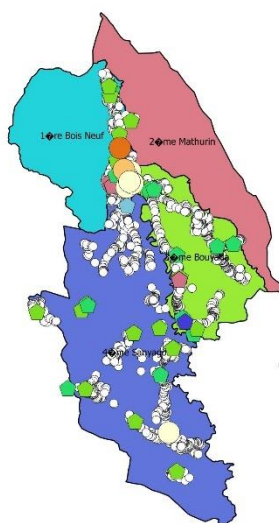


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE SAINT-RAPHAËL



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE SAINT-RAPHAËL

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

OCTOBRE 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	12
II. Analyse démographique.....	17
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	17
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	18
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolaire.....	19
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	20
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	22
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	22
3.2. Les normes scolaires.....	22
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	24
3.4. Les infrastructures.....	27
3.5. Les enseignants.....	27
3.6. Les manuels scolaires.....	27
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	27
B. Le Niveau Secondaire.....	29
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	29
1.1. Accessibilité et accès.....	30
1.2. Qualité de l'enseignement.....	32
2. Analyse démographique.....	35
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	36
Références bibliographiques.....	39
Les Annexes :	40
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Saint-Raphaël	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord entre les communes de Pignon, de Bahon, de Dondon et de Grande Rivière du Nord, la commune de Saint-Raphaël est composée de la ville de Saint-Raphaël et de quatre (4) sections communales : la 1^{ère} Section Bois-Neuf, la 2^{ème} Section Mathurin, la 3^e Section Bouyaha et la 4^e Section San-Yago.

COMMUNE DE SAINT-RAPHÈL



La commune de Saint-Raphaël est traversée par une rivière et contient sept (7) sources d'eau et soixante-douze puits.¹ Elle n'est pas électrifiée et les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Le relief de la ville et de deux (2) de ses sections communales est la plaine; le reste est dominé par le morne. Ses habitants sont appelés Raphaëlois. L'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités économiques de la commune.

Sa population en 2015 était estimée à 53755 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 61897 habitants en 2025. Avec une superficie de 183.81 Km², sa densité de population est alors de 337 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (69.9%) est dispersée dans les sections communales.

¹ Idem

En matière d'offre scolaire, il y a 4 kindergarten, 58 écoles fondamentales dont 25 écoles nationales, 9 écoles secondaires et 1 centre de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par le bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Saint-Raphaël.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre concerne l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Saint-Raphaël, la majorité des écoles (59.7%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

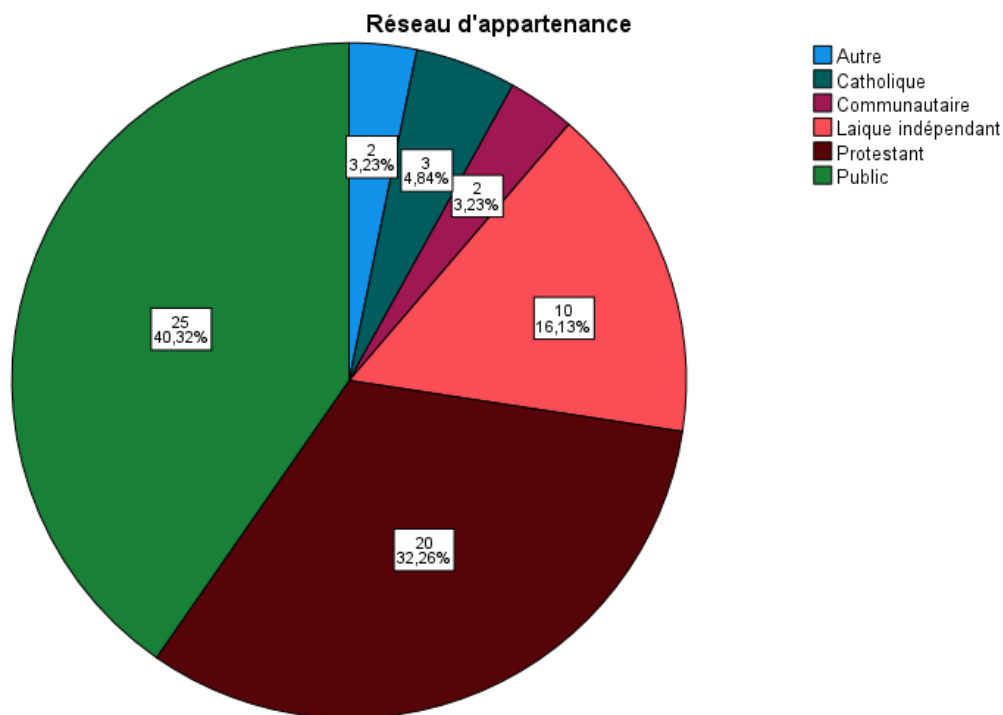


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (83.9%) et d'autres en double (16.1%), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (11.3%), de 8h00 à 13h00 (80.6%) ou à d'autres périodes de la journée (8.1%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Saint-Raphaël

Commune de Saint-Raphaël	Réseau d'appartenance						
		Autre	Catholique	Communautaire	Laïque indépendant	Protestant	Public
1ère Sect. Bois-Neuf	#	0	0	1	0	1	3
	%	0,0%	0,0%	20,0%	0,0%	20,0%	60,0%
2ème Sect. Mathurin	#	0	0	0	0	0	2
	%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
3ème Sect. Bouyaha	#	0	1	1	1	7	3
	%	0,0%	7,7%	7,7%	7,7%	53,8%	23,1%
4ème Sect. San-Yago	#	1	0	0	3	6	13
	%	4,3%	0,0%	0,0%	13,0%	26,1%	56,5%
Ville de Saint-Raphaël	#	1	2	0	6	6	4
	%	5,3%	10,5%	0,0%	31,6%	31,6%	21,1%
Total	#	2	3	2	10	20	25
	%	3,2%	4,8%	3,2%	16,1%	32,3%	40,3%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 47 à 985 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	202	47	357
Catholique	403	145	586
Communautaire	310	72	548
Laïque Indépendant	238	61	619
Protestant	218	65	985
Public	297	52	944
Ensemble	264	47	985

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Saint-Raphaël

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Saint-Raphaël est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 12050 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE², on observe une diminution absolue de 2829 élèves³ dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu au fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 19.01%⁴ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Saint-Raphaël est de 1.94% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁵

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Saint-Raphaël située dans la ville de Saint-Raphaël recrute ses élèves dans les localités telles que : Ville de Saint-Raphaël (15 à 30 mn de marche), Sanyago (plus de 60 mn de marche), Bouyaha (plus de 60 mn de marche) et Bois-Neuf (plus de 60 mn de marche); soit

² DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

³ $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 12050 - 14879 = -2829$ élèves

⁴ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-2829}{14879} \times 100 = -19.01\%$

⁵ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 14879 = 12050 (1+r)^{11}$$

$$r = 0.019356422 \text{ (1.94\%).}$$

donc 3 sur 4 localités de parcours jugés inacceptables pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Saint-Raphaël.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Saint-Raphaël, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 131.80%⁶.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 69.41%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classes fondamentales sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net

$$^6 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{2165}{1252} \times 100 = 131.80\%.$$

$$^7 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{869}{1252} \times 100 = 69.41\%$$

de scolarisation. Pour la commune de Saint-Raphaël, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 108.86%⁸.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver au fondamental est alors plus faible; soit 96.41%⁹ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 117.63%; cela est dû au fait qu'il y a des enfants qui proviennent d'autres communes et qui se sont inscrits en 7^e année dans la commune de Saint-Raphaël.¹⁰ Donc tous les enfants qui ont bouclé avec succès la 6^e année fondamentale l'année passée dans cette commune ont pu trouver une place en 7^e année en 2024-2025.

En effet, il y a 16 écoles sur les 62 dénombrées (25.81%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^8 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{12050}{11069} \times 100 = 108.86\%$$

$$^9 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{10672}{11069} \times 100 = 96.41\%.$$

$$^{10} \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamental} = \frac{874}{743} \times 100 = 117.63\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Saint-Raphaël selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Saint-Raphaël	Nombre total d'années d'étude												Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1ère Sect. Bois-Neuf	# 0	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0	1	5
	% 0,0%	0,0%	20,0%	0,0%	0,0%	20,0%	20,0%	0,0%	0,0%	20,0%	0,0%	20,0%	100,0%
2ème Sect. Mathurin	# 0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
3ème Sect. Bouyaha	# 0	0	2	0	0	2	5	1	3	0	0	0	13
	% 0,0%	0,0%	15,4%	0,0%	0,0%	15,4%	38,5%	7,7%	23,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
4ème Sect. San-Yago	# 0	0	1	1	1	1	5	7	3	2	1	1	23
	% 0,0%	0,0%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%	21,7%	30,4%	13,0%	8,7%	4,3%	4,3%	100,0%
Ville de Saint-Raphaël	# 1	1	1	0	3	3	2	1	1	2	1	3	19
	% 5,3%	5,3%	5,3%	0,0%	15,8%	15,8%	10,5%	5,3%	5,3%	10,5%	5,3%	15,8%	100,0%
Total	# 1	1	5	1	4	8	14	9	7	5	2	5	62
	% 1,6%	1,6%	8,1%	1,6%	6,5%	12,9%	22,6%	14,5%	11,3%	8,1%	3,2%	8,1%	100,0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Saint-Raphaël, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 75828.07 et 85986.53 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Saint-Raphaël par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	7956.60	4283.33	7467.14	56121	75828.07
2 ^e AF	8645.91	3310.30	7990.29	56121	76067.50
3 ^e AF	9258.95	3310.30	8587.71	56121	77277.96
4 ^e AF	8965.33	4140.30	8530.57	56121	77757.20
5 ^e AF	9258.95	4003.28	9016.13	56121	78399.36
6 ^e AF	7762.85	4453.85	9361.07	56121	77698.77
7 ^e AF	10514.97	7267.86	8263.18	56121	82167.01
8 ^e AF	11837.75	9416.67	8611.11	56121	85986.53
9 ^e AF	12504.42	9450	7772.22	56121	85847.64

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 78532.82 et 89413.68 gourdes; 86.56% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Saint-Raphaël par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	10658.40	747.18	4283.33	7467.14	56121	79277.05
2 ^e AF		452.83	3310.30	7990.29	56121	78532.82
3 ^e AF		495	3310.30	8587.71	56121	79172.41
4 ^e AF		387.28	4140.30	8530.57	56121	79837.55
5 ^e AF		495	4003.28	9016.13	56121	80293.81
6 ^e AF		445.06	4453.85	9361.07	56121	81039.38
7 ^e AF		3066.89	7267.86	8263.18	56121	85377.33
8 ^e AF		4606.50	9416.67	8611.11	56121	89413.68
9 ^e AF		4307.75	9450	7772.22	56121	88309.37

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Saint-Raphaël

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Saint-Raphaël est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Saint-Raphaël :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Saint-Raphaël

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	84%	83%	83%	83%	84%	89%
Taux de redoublement	12%	15%	17%	16%	14%	10%
Taux d'abandon	4%	2%	0%	1%	2%	1%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

			Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2				
TP	0,84	0,83	0,83	0,83	0,84	0,89	
TR	0,12	0,15	0,17	0,16	0,14	0,1	
TA	0,04	0,02	0	0,01	0,02	0,01	
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		87					
2024-2025	2165	↗					
	↓	↘	36				
2025-2026	260	1819	↗				
	↓	↘	↘	0			
2026-2027	31	491	1509	↗			
	↓	↘	↘	↘	13		
2027-2028	4	100	664	1253	↗		
		↘	↘	↘	↘	21	
2028-2029		18	196	752	1040	↗	
			↘	↘	↘	↘	
2029-2030			48	283	769	873	
				↘	↘	↘	↘
2030-2031				85	342	734	777
					↘	↘	↘
2031-2032					119	361	653
						↘	↘
2032-2033						136	321
							↘
2033-2034							121
2034-2035							-
Promus							1873
Année-élèves							
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				11236			
Nombre d'années-élèves réel =				14052			
Rendement interne =				79,96			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,250671			
Coût de l'élève formé =				7,504025			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (79.96%), car seulement 777 élèves (35.90%) de la cohorte de 2165 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 1873 élèves (86.51%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{er}AF, puis la 3^{er}AF, la 4^{er}AF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{er}AF est de 85.53% ($2104 \div 2460 = 0.8553$)¹¹ dans la commune de Saint-Raphaël. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 86 qui parviendront à atteindre la 6^{er} année fondamentale. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Saint-Raphaël. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Saint-Raphaël, un effectif de 527 enseignants dont 45.7% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 9. Ils sont répartis comme suit :

¹¹

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \frac{(6^{\text{e}}\text{AF})}{(1^{\text{e}}\text{AF})}$$

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Saint-Raphaël

Commune de Saint-Raphaël	# enseignant	# école	Ens/Éc
1ère Sect. Bois-Neuf	31	5	6
2ème Sect. Mathurin	16	2	8
3ème Sect. Bouyaha	89	13	7
4ème Sect. San-Yago	192	23	8
Ville de Saint-Raphaël	199	19	10
Total	527	62	9

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 9.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (60.91%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

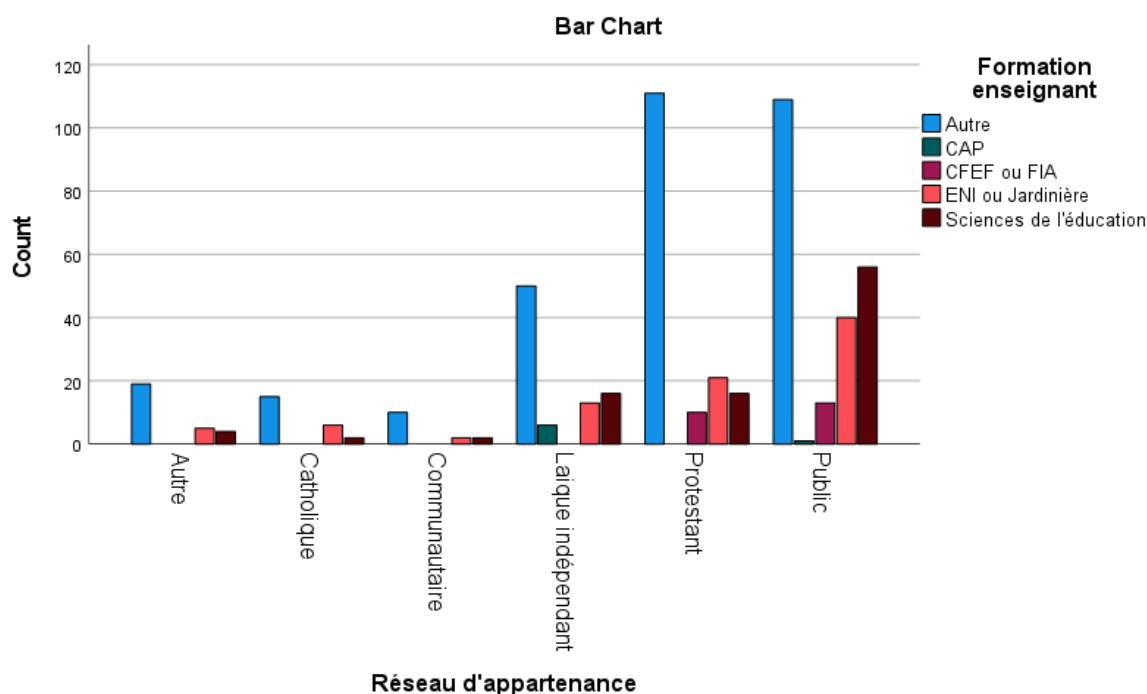


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Saint-Raphaël. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il n'y a pas assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=0.73, ratio moyen élèves/salle de classe=43 et ratio moyen élèves/enseignant=31; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Saint-Raphaël

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	15	28	404	0.54	27	14
Catholique	26	23	1208	1.13	46	53
Communautaire	10	14	620	0.71	62	44
Indépendant	59	85	2377	0.69	40	28
Protestant	136	158	4351	0.86	32	28
Public	137	219	7434	0.63	54	34
Ensemble	383	527	16394	0.73	43	31

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Saint-Raphaël, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 16.93 et 55.56 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	254	16.93
Catholique	902	46.46
Communautaire	192	19.20
Indépendant	2029	34.40
Protestant	4493.35	33.04
Public	7612.20	55.56
Ensemble	15482.55	40.42

De même, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Saint-Raphaël n'est pas dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.31 et 1.03 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	0.63
Catholique	0.75
Communautaire	0.31
Indépendant	0.85
Protestant	1.03
Public	1.02
Ensemble	0.94

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 21 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 64.5% des écoles ont de l'eau, 59.7% ont une cantine, 8.1% une petite bibliothèque et 14.5% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Saint-Raphaël. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui ont passé l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale dans la commune de Saint-Raphaël se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 131.80% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 69.41%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 108.86% Taux net de scolarisation = 96.41%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 100%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 79277.05 gourdes 2 ^e AF = 78532.82 gourdes 3 ^e AF = 79172.41 gourdes 4 ^e AF = 79837.55 gourdes 5 ^e AF = 80293.81 gourdes 6 ^e AF = 81039.38 gourdes 7 ^e AF = 85377.33 gourdes 8 ^e AF = 89413.68 gourdes 9 ^e AF = 88309.37 gourdes

86.56% de ces coûts sont pris en charge par les familles.	
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 75828.07 gourdes 2 ^e AF = 76067.50 gourdes 3 ^e AF = 77277.96 gourdes 4 ^e AF = 77757.20 gourdes 5 ^e AF = 78399.36 gourdes 6 ^e AF = 77698.77 gourdes 7 ^e AF = 82167.01 gourdes 8 ^e AF = 85986.53 gourdes 9 ^e AF = 85847.64 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 84% Taux de promotion en 2 ^e AF = 83% Taux de promotion en 3 ^e AF = 83% Taux de promotion en 4 ^e AF = 83% Taux de promotion en 5 ^e AF = 84% Taux de promotion en 6 ^e AF = 89%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 12% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 15% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 16% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 14% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 10%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 4% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 2% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 1% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 2% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 1%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 85.53%
Rendement interne du réseau d'écoles à Saint-Raphaël	61.01%
Rapport élève/salle de classe	21 élèves
Rapport élève/maître	23 élèves
# enseignants	527
% de femmes	45.7%
% de maîtres qualifiés	39.10%
Ratio moyen m ² /élève	0.94 m ²
Ratio moyen m ² /classe	40.42 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	264
Salaire moyen d'un enseignant	14160 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Saint-Raphaël. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Saint-Raphaël, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Saint-Raphaël au cours de la période 2020-2025 est égal à 163 enfants¹²;
- Son accroissement relatif est de 1.21%¹³ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.24%.¹⁴

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Saint-Raphaël

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Saint-Raphaël par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

¹² $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 13643 - 13480 = 163$

¹³ $\Delta P / P_{2011} = 163 \div 13480 = 0.012091$

¹⁴ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $13643 = 13480 (1+r)^5$
 $r = 0.002406 (0.24\%)$

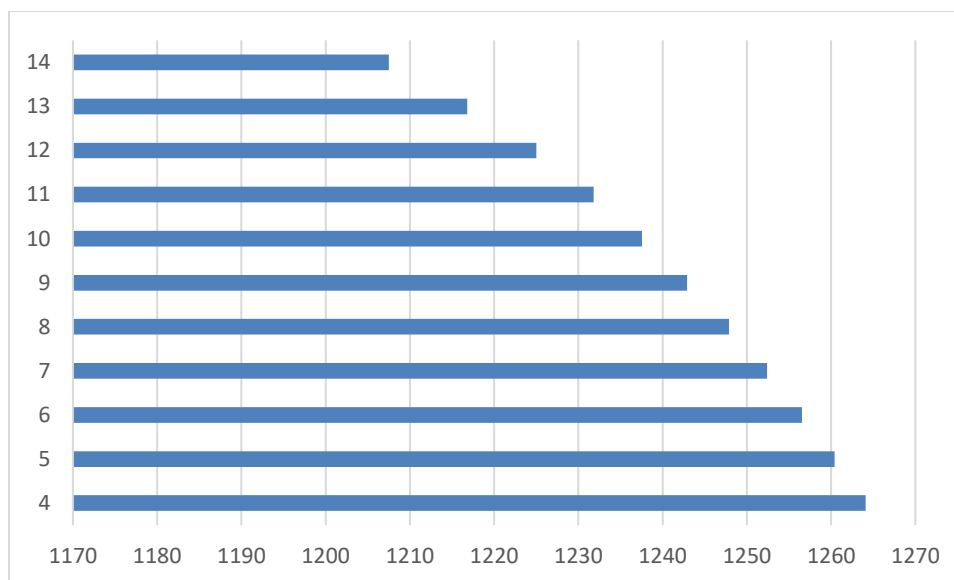


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2025 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Saint-Raphaël

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Saint-Raphaël est de 70 Km² et sa densité de population en 2025, de 240 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 11636 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Saint-Raphaël en 2024

Commune de Saint-Raphaël	# ménage	%
1e section Bois-Neuf	1699	14,6
2e section Mathurin	102	,9
3e section Bouyaha	1785	15,3
4e section Sanyago	4543	39,0
Ville de Saint-Raphaël	3507	30,1
Total	11636	100,0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Saint-Raphaël par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Saint-Raphaël

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	632	638	637	635	633	619	626	624	623	621
5	636	637	637	637	638	623	624	624	625	625
6	632	635	635	635	636	619	622	622	623	623
7	628	632	633	633	634	615	620	620	621	621
8	647	630	631	631	632	634	618	618	619	619
9	619	628	628	629	629	607	615	616	616	617
10	623	625	627	630	632	610	613	615	617	620
11	618	622	624	627	629	606	610	612	614	617
12	613	619	621	623	626	601	606	609	611	613
13	608	614	617	619	622	596	602	605	607	609
14	601	610	612	615	617	590	598	600	602	605
4-14	6857	6890	6902	6915	6928	6721	6753	6766	6778	6791

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Saint-Raphaël, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Saint-Raphaël jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	61072	61897	62732	63579	64438

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Saint-Raphaël :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	1252	1257	1257	1258	1259

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	1251	1264	1261	1258	1254
5	1260	1260	1261	1262	1263
6	1252	1257	1257	1258	1259
7	1243	1252	1253	1254	1255
8	1281	1248	1249	1250	1251
9	1226	1243	1244	1245	1246
10	1233	1238	1242	1247	1252
11	1224	1232	1237	1241	1246
12	1215	1225	1230	1235	1239
13	1203	1217	1222	1226	1231
14	1191	1208	1212	1217	1222
4-14	13578	13643	13668	13693	13718

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Saint-Raphaël est de 96.41 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 96.41 = 3.59\%$. La carte scolaire de Saint-Raphaël étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui

cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 69.41% dans la commune de Saint-Raphaël. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.0765$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1252	0.6941	869
2025-2026	1257	0.7706	969
2026-2027	1257	0.8471	1065
2027-2028	1258	0.9236	1162
2028-2029	1259	1	1259

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Saint-Raphaël :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	84%	83%	83%	83%	84%	89%
Taux de redoublement	12%	15%	17%	16%	14%	10%
Taux d'abandon	4%	2%	0%	1%	2%	1%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Saint-Raphaël, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1° AF	2° AF	3° AF	4° AF	5° AF	6° AF
2024-2025	2165	1884	1690	1633	1231	970
2025-2026	943+969=1912	2165+188=2353	1884-188=1696	1690+163=1853	1633-163=1470	1231+97=1328
2026-2027	1300+1065=2365	1912+235=2147	2353-235=2118	1696+185=1881	1853-185=1668	1470+133=1603
2027-2028	2101+1162=3263	2365+215=2580	2147-215=1932	2118+188=2306	1881-188=1693	1668+160=1828
2028-2029	1259	3263+258=3521	2580-258=2322	1932+231=2163	2306-231=2075	1693+183=1876

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Saint-Raphaël

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Saint-Raphaël.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Saint-Raphaël ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 43 dans la commune de Saint-Raphaël et plus précisément à 54 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et maintenir à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du

nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Saint-Raphaël, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
22.62%	19.68%	17.65%	17.06%	12.86%	10.13%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 500

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

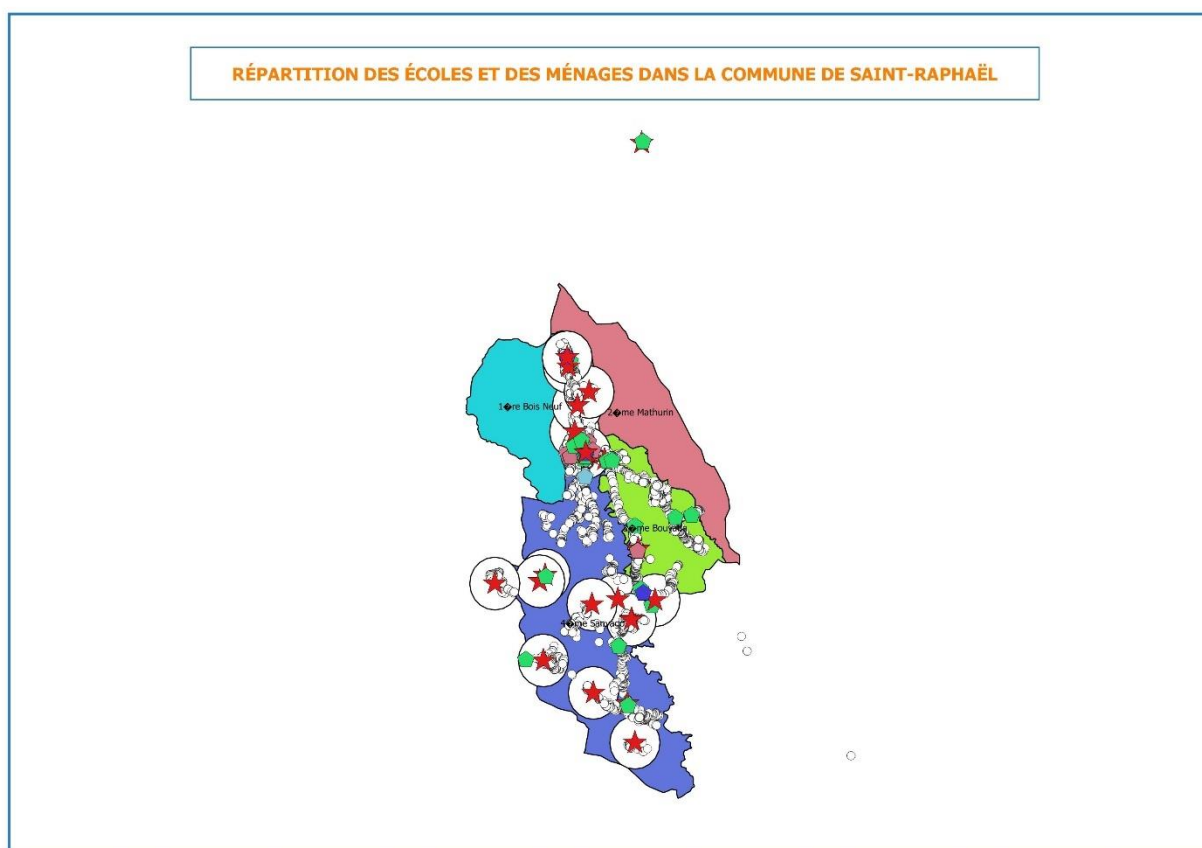
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	50	50	500
Classes	2	2	2	2	1	1	10

Le nombre d'élèves par classe : $500/10=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 500 élèves et 10 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Saint-Raphaël, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 17525 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Saint-Raphaël et une bonne partie d'entre eux (6.34%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Saint-Raphaël selon leur handicap

Commune de Saint-Raphaël	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Bois Neuf	2246	16	19	22	24
2e section Mathurin	245	0	0	0	0
3e section Bouyaha	2080	16	25	51	36
4e section Sanyago	7595	66	60	106	82
Ville de Saint-Raphaël	5359	141	80	174	193
Ensemble	17525	239	184	353	335

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Saint-Raphaël	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Saint-Raphaël	École nationale fondamentale complète PEGHBM	Ville de Saint-Raphaël
		Sanyago
		Guacimale
	École nationale Jean-Jacques Rousseau	Ville de Saint-Raphaël
		Sanyago
		Bouyaha
	EFACAP de Saint Raphaël	Ville de Saint-Raphaël
		Sanyago
		Bouyaha
		Bois Neuf
	École nationale fondamentale complète Lamartinière	Ville de Saint-Raphaël
		Guacimal
		Bouyaha
		Sanyago
		Garde Cannot
		Lina
1 ^e Section Bois Neuf	École nationale Boisrond Tonnerre	Eau de vie
		Ville de Saint-Raphaël
		Mathurin
	École nationale fondamentale complète Claire Heureuse de Lina	Bois Neuf
		Nan Ferme
		Mathurin
		Garde Tête
Nan Gilles		
2 ^e section Mathurin	École nationale de Mathurin	Mathurin

		Herbe Guinen
		Haut Garde
		Nana Citron
		Caille En Sec
3 ^e section Bouyaha	École nationale d'Acacia	Acacia
		Robinet
		Ka-Jouron
		Ka-Bedjine
	École nationale de Guacimal	Guacimal
		Carrefour Paul
		Bas Guacimal
	École nationale de Bouqueronne	Bouqueronne
		Bas Guacimal
		Guacimal
4 ^e section Sanyago	École nationale Sanite Belair	Merlène
		Walondry
		Porte 3
		Deboche
		Bois Neuf
		Ville de Saint-Raphaël
	École nationale communautaire de Fleurizor	Fleurizor
		Labyssainte
		Claire
	École nationale de Logalite	Logalite
	École nationale de Logalite PM	Logalite
		Melon
		Carrefour Julio
	École nationale fondamentale complète de Garde Biassou	Garde Biassou
		Rocher
		Yayou
	École nationale La Sainte Famille de Garde Biassou	Garde Biassou
		Yayou
		Rocher
	École nationale Catherine Flon de Labyssainte	Labyssainte
		Savane Rouge
		Fleurizor
		Haut Labyssainthe
	École nationale de Yayou	Yayou
		Osmin
		Lalomas
		Garde Biassou

	École nationale de Codfu Porte 14	Codfu Porte 14
		Logalite
		Garde Biassou
	École nationale de Bassin Cheval	Bassin Cheval
		Garde Biassou
		Garde Sixième
	École nationale de Blanc-Rouge	Blanc-Rouge
		Labyssainthe
		Laroquette

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales de: Bassin Cheval, Blanc-Rouge, Bouqueronne et Boisrond-Tonnerre mériteraient d'être reconstruites.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (86.56%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation

visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Saint-Raphaël en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune de Saint-Raphaël, car il y a 429 élèves au 3^e cycle fondamental dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (88.9%) sont des collèges privés.

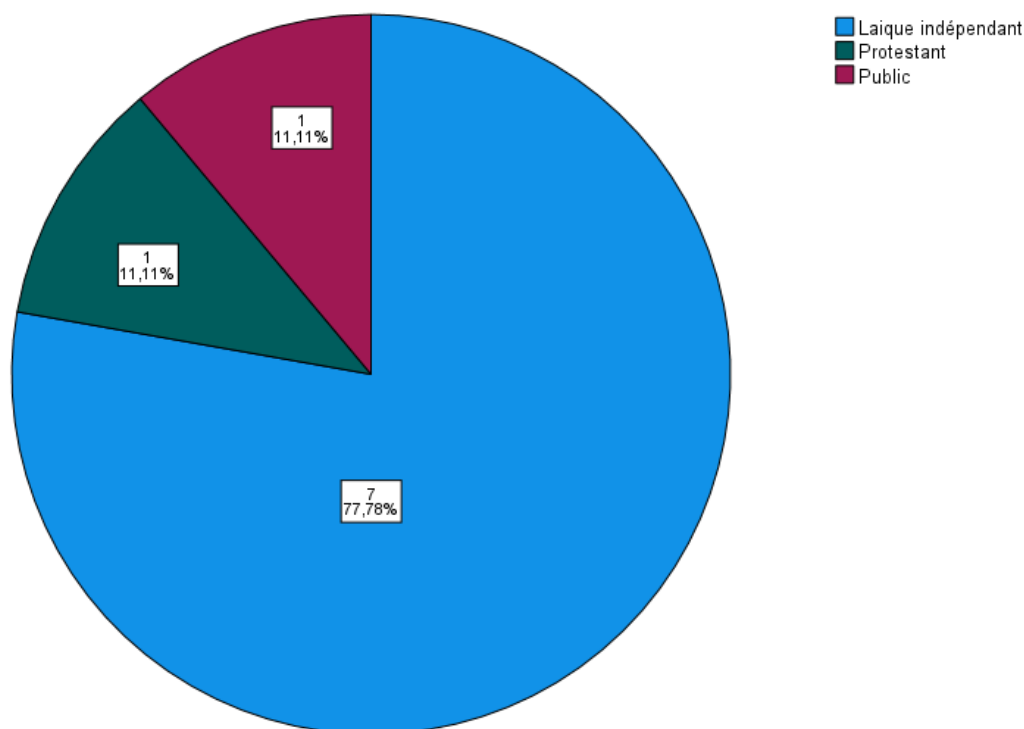


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (77.8%) et d'autres en double (22.2%), à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Saint-Raphaël selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
7h-12h	5	55.5
Autre	4	44,4
Total	9	100,0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein différentes Séries.

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de série	# école	%
Mathématiques et sciences physiques	1	11,1
Pédagogie	1	11,1
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	22,2
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	1	11,1
Sciences économiques et sociales (SES)	4	44,4
Total	9	100,0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 24 et 574 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Laïque indépendant	111	24	401
Protestant	179	179	179
Public	574	574	574
Ensemble	170	24	574

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les écoles secondaires se trouvent réparties dans la ville de Saint-Raphaël et dans la 4^e section San-Yago:

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Saint-Raphaël

Commune de Saint-Raphaël	Réseau d'appartenance			Total
	Laïque indépendant	Protestant	Public	
4 ^{ème} Sect. San-Yago	# 2	0	0	2
	% 100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Ville de Saint-Raphaël	# 5	1	1	7
	% 71,4%	14,3%	14,3%	100,0%
Total	# 7	1	1	9
	% 77,8%	11,1%	11,1%	100,0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 23.45%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (19.15%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 71382.75 et 82821.92 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	19440	15250	6137.50	30555.25	71382.75
NS2	18900	16000	7433.33	30555.25	72888.58
NS3	23437.50	15400	7433.33	30555.25	76826.08
NS4	26250	17250	8766.67	30555.25	82821.92

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 67680.84 à 70264.18 gourdes; 81.69% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude		Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	12042.26	1785	15250	6137.50	30555.25	65770.01
NS2		1650	16000	7433.33	30555.25	67680.84
NS3		2450	15400	7433.33	30555.25	67880.84
NS4		1650	17250	8766.67	30555.25	70264.18

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Saint-Raphaël était assez fluide au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 32 à 95 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	82%	3%	15%
NS2	87%	10%	3%
NS3	95%	5%	0%
NS4	32%	0%	68%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 331 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0,82	0,87	0,95	0,32	
TR	0,03	0,1	0,05	0	
TA	0,15	0,03	0	0,68	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
		50			
2024-2025	331	↗			331
	↓	↘	8		
2025-2026	10	271	↗		281
	↓	↓	↘	0	
2026-2027	0	35	236	↗	272
	↓	↓	↓	↘	
2027-2028	0	4	43	224	271
	↓	↓	↓	↓	
2028-2029	0	0	5	40	72
		↓	↓	↓	
2029-2030		0	1	5	13
			↓	↓	↘
2030-2031			0	1	2
				↓	↘
2031-2032				0	0
					↘
2032-2033					0
					↘
Promus					87
Année-élèves					1294
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				346	
Nombre d'années-élèves réel =				1294	
Rendement interne =				26,78	
Coefficient d'augmentation des coûts =				3,734796	

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne très faible (26.78%). Des 331 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 72 (21.75%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 199 enseignants dont 10 femmes (5%); 29.15% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Laïque indépendant	133	9	20
Protestant	30	0	10
Public	36	1	28
Ensemble	199	10	58

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

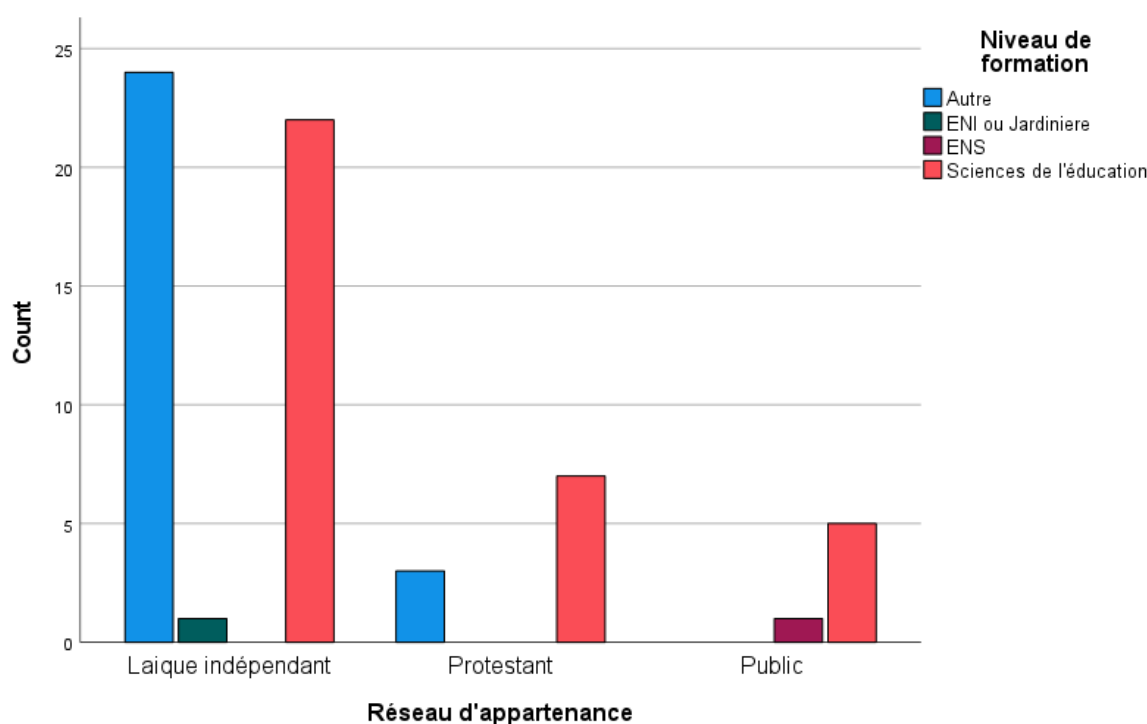


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 6710 gourdes à 7770 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Laïque indépendant	7770
Protestant	6710
Public	6917
Ensemble	7521

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Saint-Raphaël, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 55 élèves par salle de classe et 1.8 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Laïque indépendant	36	1363	777	1.75	22	37.86
Protestant	4	256	179	1.43	45	64
Public	9	1089	574	1.90	64	121
Ensemble	49	2708	1530	1.8	55	55.27

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 23.45% Taux net de scolarisation = 19.15%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 65770.01 gourdes NS2 = 67680.84 gourdes NS3 = 67880.84 gourdes NS4 = 70264.18 gourdes 81.69% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 71382.75 gourdes NS2 = 72888.58 gourdes NS3 = 76826.08 gourdes NS4 = 82821.92 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 82% Taux de promotion en NS2 = 87% Taux de promotion en NS3 = 95% Taux de promotion en NS4 = 32%

Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 3% Taux de redoublement en NS2 = 10% Taux de redoublement en NS3 = 5% Taux de redoublement en NS4 = 0%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 15% Taux d'abandon en NS2 = 3% Taux d'abandon en NS3 = 0% Taux d'abandon en NS4 = 68%
Rendement interne du réseau d'écoles à Saint-Raphaël	26.78%
Rapport élève/salle de classe	55 élèves
Nombre d'enseignants	199
Pourcentage de femmes	5%
% enseignants nommés par l'État	29.15%
% de maîtres qualifiés	55.56%
Ratio moyen m ² /élève	1.8 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	170 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 6917 gourdes dans le public et 7240 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Saint-Raphaël croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	1190	1198	1206	1214	1222
16	1179	1188	1196	1205	1213
17	1168	1177	1185	1193	1201
18	1159	1165	1173	1181	1189
15-18	4695	4728	4760	4793	4825

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du

fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 3.53% dans la commune de Saint-Raphaël. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 3.53\% = 96.47\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 24.12% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1190	0.0353	42
2025-2026	1198	0.2765	331
2026-2027	1206	0.5177	624
2027-2028	1214	0.7589	921
2028-2029	1222	1	1222

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Saint-Raphaël

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent réparties dans la ville de Saint-Raphaël et dans la 4^e section San-Yago. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits de cette commune comme le montre la figure 3 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

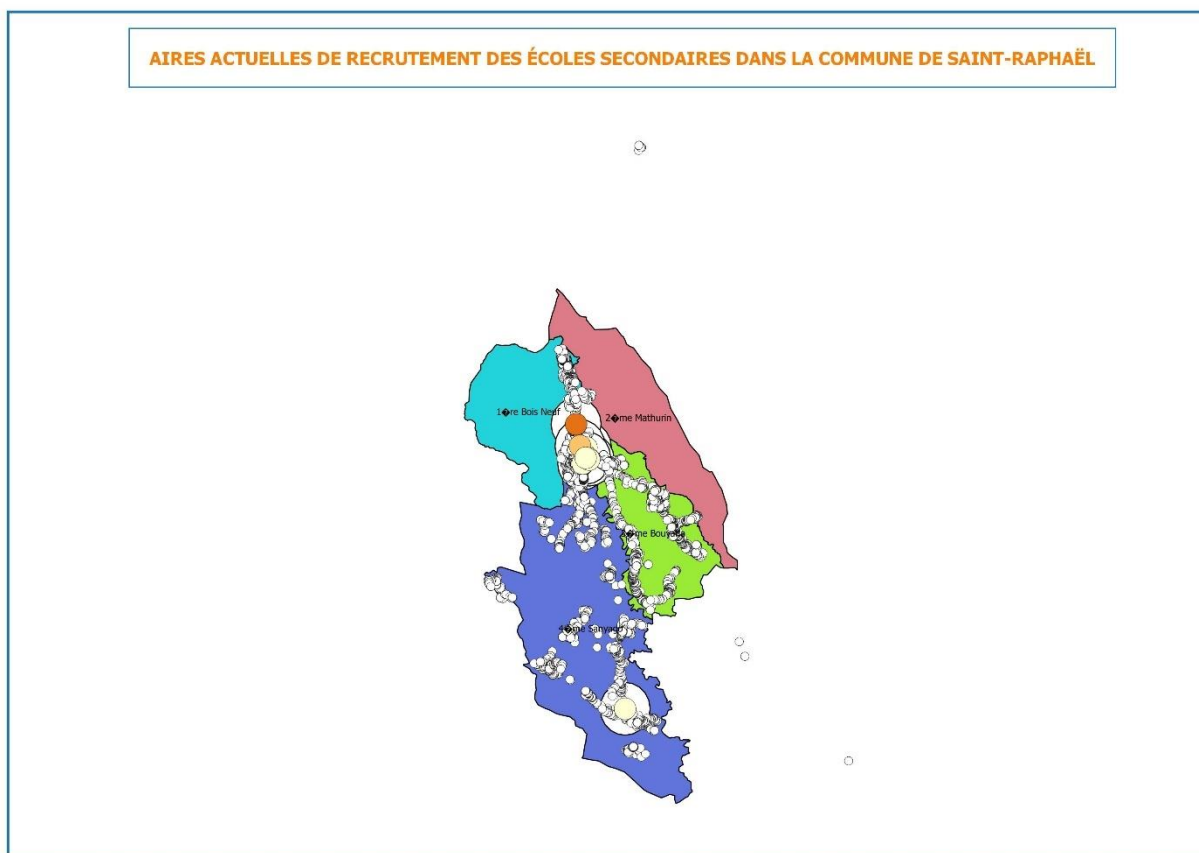


Figure 3 : aires de recrutement actuelles des écoles secondaires de la commune de Saint-Raphaël

En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des

coûts payés par élève (81.69%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Saint-Raphaël en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Saint-Raphaël

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle